

MAIRIE DE MONTMAIN

Séance du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt, le 19 octobre 2020 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, salle du conseil., sous la présidence de Ludivine Haraux, Maire.

Etaient présents : Mmes HARAUX Ludivine, DUBOIS Annabelle, ALEXANDRE Mélanie, DUHAMEL Sophie, LEMOINE Françoise, ERNST-SCHONBERG Sophie

Mm. HARAUX Aimé, YARD Jean-Luc, HÉRISSON François, MOREAU Jacky, LECOURT Jacques, , BAUDEL Aymeric, MIRIANON Cyril,

Etaient absents/excusés : MOUSSET Valérie (pouvoir Monsieur Haraux), COLIN Jean-Emmanuel (pouvoir Madame Haraux)

Etaient absents :

Madame ALEXANDRE Mélanie, a été désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 juillet 2020.

Le procès-verbal du conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque.

Approbation du procès-verbal:

Contre : 0
Pour : 15 (2 pouvoirs)
Abstention : 0

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2020.

Le procès-verbal du conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque.

Approbation du procès-verbal:

Contre : 0
Pour : 15 (2 pouvoirs)
Abstention : 0

3. Poste adjoint au Maire.

Madame Le Maire expose qu'en date du 18 septembre 2020, Madame Dubos Claudine a démissionné de son poste d'adjoint au Maire, et de conseillère municipale.

Par courrier, Monsieur le Préfet, a accepté la démission de Madame Dubos et en conséquence Madame Dubois Annabelle devient conseillère municipale.

Monsieur le Préfet demande au conseil de se prononcer sur le poste d'adjoint au Maire, selon les deux modalités suivantes :

La première modalité consiste à procéder à l'élection d'un nouveau deuxième adjoint parmi les membres du conseil municipal et les adjoints en place conservent leur rang.

La seconde modalité consiste à monter en rang les adjoints du tableau. Le conseil municipal doit alors décider que le nouvel adjoint prendra la place de 4 -ème adjoint.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur la modalité.

Monsieur Baudel : nous allons nous abstenir de voter, à mon avis il faut poser la question aux adjoints en place, pour nous ça ne change rien.

Madame le Maire propose de conserver les rangs actuels et de procéder à l'élection d'un nouveau deuxième adjoint.

Contre : 0
Pour : 12 (2 pouvoirs)
Abstention : 3

Madame le Maire demande si quelqu'un souhaite se présenter au poste d'adjoint :

Madame Alexandre Mélanie se propose.

Madame Haraux enregistre la candidature Madame Alexandre Mélanie et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	3
Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	12
Majorité absolue	8

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Madame Alexandre Mélanie	12

Madame Alexandre est proclamée adjointe au maire.

Monsieur Baudel : Est-ce qu'il y a des attributions particulières aux adjoints ?

Madame Haraux : Pour l'instant Madame Alexandre, va reprendre les attributions de Madame Dubos (le personnel, l'enfance et l'urbanisme). Concernant les commissions, il va falloir aussi intégrer Madame Dubois.

4. Désignation des représentant de la commune au sein de l'AIPA.

Madame le Maire, expose que la commune doit désigner 2 représentants auprès de l'AIPA 76.

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile à Darnétal sont destinés aux personnes de 60 ans et plus (malades ou en situation de dépendance), aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladie chronique et aux handicapées. Les SSIAD travaillent dans le but d'éviter le placement dans un établissement ou l'hospitalisation des patients grâce à des services médico-sociaux à domicile. Ils s'occupent également de l'organisation du retour à domicile après une hospitalisation.

Les objectifs premiers des Services de Soins Infirmiers à Domicile à Darnétal sont d'offrir des soins techniques infirmiers et des soins nursing, d'accompagner un patient dans un milieu familial et social et de coordonner les soins.

- Un membre du conseil municipal, non élu au CCAS
- Un membre du CCAS, un élu ou une personne extérieure au conseil

Sont candidats : Mesdames ERNST-SCHONBERG Sophie et DUHAMEL Sophie

Sont élues à l'unanimité Mesdames ERNST-SCHONBERG Sophie et DUHAMEL Sophie.

5. Subvention ASCM Badminton.

Madame le Maire, explique que lors du conseil du 7 juillet, il a été procédé au vote des subventions aux associations et qu'il a été constaté que la demande de subvention de la section badminton a été omise dans le tableau qui a été présenté aux élus. La demande de subvention de la section badminton est de 1400€, (pour information il y a 36 adhérents au badminton).

Pour mémoire une subvention de 5 000,00€ à été attribué à l'ASCM.

Madame le Maire fait lecture de la demande.

Madame le Maire propose une subvention de 500 €,

Madame ERNST-SCHONBERG : Vous proposez 500€ sur les 1400€ ?

Monsieur BAUDEL : sur les 5700€, vous aviez accordé 5000€, ce qui représenté un ratio de 0.85, si on ajoute les 1400€ le ratio descend, est-ce une volonté particulière de ne pas donner plus aux associations. On pensait que vous appliqueriez le même ratio sur la demande du badminton.

Madame ERNST-SCHONBERG : Nous demandons que la subvention soit supérieure à 500€, ça nous parait insuffisant.

Madame Haraux : vous demandez une subvention de combien.

Monsieur Baudel : 1100€. Le raisonnement que certains peuvent avoir c'est que le badminton va avoir 500€ sur 1400€ et les autres 5000€ sur 5700€.

Madame Haraux : Non, nous donnons une subvention et après l'ASCM répartie la somme. Tous les ans ont donne plus, 4000€, 4500, 5000€ aujourd'hui 5500€.

Madame ERNST-SCHONBERG : Si on était partie des 7100€, la première fois qu'on avait étudié le dossier, on aurait peut-être donné plus. Je pense qu'on peut se le permettre.

Madame Le Maire demande aux conseillers leurs avis sur le montant et décide de rester sur une subvention de 500,00€ .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve

Contre : 3
Pour : 12 (2 pouvoirs)
Abstention : 0

Monsieur HARAUX : Même, si on avait étudié l'ensemble des demandes nous aurions proposé 5500€, on est que Montmain, il n'y a que 1400 habitants. On ne pas distribuer plus que ce que l'on gagne.

Monsieur BAUDEL : J'imagine que l'on n'est pas à 600€ près pour les associations.

Madame Haraux : Je vais vous donner une information, sur le budget. La commune est très endettée, au niveau de l'investissement la commune n'a pas de possibilité d'emprunt. Avec l'équipe précédente, nous avons fait des économies au maximum, pour pouvoir avoir de l'autofinancement.

Notre projet est de construire un pôle centre aéré - crèche pour libérer les bâtiments actuels aux associations et d'agrandir la bibliothèque, ce projet serait en autofinancement mais nous n'aurons pas le droit aux subventions, sauf de la part de la métropole.

On a contacté les banques pour rembourser les emprunts en cours, mais ça va être compliqué au vu des frais de remboursement.

Monsieur Mirianon : Les demandes de renégociation vont-être étudiées en commission?

Madame HARAUX : Oui, pour l'instant, on en est au stade des demandes, une fois qu'on aura des propositions on fera une réunion avec la commission finance pour voir ce qui est faisable.

6. Vote du taux des baux communaux.

Madame le Maire rappelle que tous les ans les loyers des terrains communaux sont revalorisés selon l'Indice National des Fermages.

En référence à l'arrêté du 16 juillet 2020, la variation de l'indice des fermages par rapport à 2019 est de 0.55%. L'indice national des fermages 2020 est de 105.33.

Madame le Maire propose d'approuver l'indice national des fermages 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'indice national des fermages 2020.

Contre : 0
Pour : 15 (2 pouvoirs)
Abstention : 0

Monsieur Baudel : vous avez le détail des terrains, en superficie ?

Madame Haraux : En superficie non, on a les numéros de parcelles, ça rapporte environs 1 333€ à la commune.

7. Vote pour le loyer du logement communal.

Madame le Maire rappelle que tous les ans et selon la valeur de l'Indice de Référence des Loyers (IRL), le loyer de la maison louée rue des Prairies est revalorisé.

L'Indice de Référence des Loyers, publié par l'INSEE a pour valeur 130.57, La variation par rapport à la même période de l'année précédente est de + 0,92 %.

Madame le Maire propose l'augmentation du loyer de + 0,92 %. Le montant du loyer passera de 582.11€ à 587.46€, soit une augmentation de 5.35€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'augmentation du loyer de + 0,92 %.

Contre : 0
Pour : 15 (2 pouvoirs)
Abstention : 0

8. Commission locale d'évaluation des charges.

Madame le maire expose que par délibération du 22 juillet 2020 et conformément à l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts le conseil de la métropole a défini les modalités de représentation au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges entre les communes de la métropole.

Les communes doivent désigner leurs représentants qui seront habilités à siéger dans le cadre de la CLETC de la Métropole,

3 représentants pour les communes de plus de 50 000 habitants,
2 représentants pour les communes de plus de 10 000 habitants,
1 représentant pour les communes de moins de 10 000 habitants,

Il convient donc de désigner le représentant de la Commune de Montmain.

Madame le Maire demande si quelqu'un souhaite se présenter:

Madame le Maire est candidate.

Madame le Maire est élue à l'unanimité.

9. Avenant n°1 à la convention CNI

Madame le Maire rappelle qu'en date du 2 décembre 2019, la commune a adopté une convention d'organisation et de participation pour la mise en place d'un poste d'enregistrement des demandes de carte d'identité et de passeport sur la commune de Mesnil Esnard.

Aujourd'hui il convient de modifier l'article 6 de la convention comme suit :

« Convention de répartition des charges financières induites par le déploiement à compter de 2020 du dispositif de recueil des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports au sein de la commune du Mesnil-Esnard » est annulé et rédigé comme suit :

« Dans le cadre du traitement des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports, l'accueil des usagers sera effectué sur rendez-vous du lundi au samedi matin. »

Le conseil municipal adopte l'avenant n°1 de la Convention de répartition des charges financières induites par le déploiement à compter de 2020 du dispositif de recueil des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports au sein de la commune du Mesnil-Esnard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention.

Contre : 0
Pour : 15 (2 pouvoirs)
Abstention : 0

10. Désignation correspondant défense

Madame le Maire expose que la Préfecture de la Seine-Maritime nous demande de désigner le correspondant défense de la commune.

Le correspondant est :

- L'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur les questions de défense au sein de la commune
- Le relais d'information sur la défense auprès du conseil municipal et des citoyens

Madame le Maire demande si quelqu'un souhaite se présenter:

Monsieur Moreau Jacky est candidat.

Monsieur Moreau Jacky est élu à l'unanimité.

11. Désignation du correspondant CNAS

Madame le Maire expose que la Commune adhère au CNAS qui est un comité d'entreprise, une action sociale en faveur du personnel de la Commune.

Il convient de désigner un délégué dont les missions sont :

Auprès des bénéficiaires:

- Informer et conseiller les bénéficiaires sur l'obtention des prestations et services proposés ainsi que sur les évolutions de l'offre
- Assister les personnels qui le souhaitent dans la constitution de leurs dossiers et la saisie en ligne de leurs demandes
- Diffuser les documents d'information mis à disposition par le CNAS (affiches, diaporamas...)
- Organiser des réunions d'information lorsque cela s'avère nécessaire

Auprès de la commune :

- Préparer l'évaluation et la valorisation de l'utilisation par les bénéficiaires, des prestations et services du CNAS, à l'aide d'indicateurs, ces données pouvant alimenter le bilan social
- Informer sur les actions de communication à l'attention des bénéficiaires
- Relayer auprès des délégués (élu et agent) les souhaits et remarques exprimés

Auprès du cnas :

- Veiller à la mise à jour de la liste du personnel bénéficiaire par le biais de l'actualisation papier ou numérique
- Veiller au suivi de la gestion administrative de l'adhésion au CNAS
- Assister à l'initiative de la délégation départementale, à l'assemblée départementale annuelle, qui collecte notamment les vœux d'évolution de l'offre

Madame DUBOIS Anabelle est candidate.

Madame DUBOIS Anabelle est élue à l'unanimité.

12. Règlement de fonctionnement de la crèche.

Madame le Maire propose d'adopter le règlement de fonctionnement de la crèche, les principales modifications sont :

- La mise à jour du tableau des taux des participations familiales.
- Une information concernant la modification temporaire des procédures d'accueil liées à la COVID 19,
- Une information quant à la gestion des données transmises à la CAF pour des études statistiques.

Madame le Maire fait lecture des modifications apportées au règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le règlement de fonctionnement de la crèche.

Contre : 0
Pour : 15 (2 pouvoirs)
Abstention : 0

13. Recensement de la population – délibération portant détermination du taux de vacation.

Madame le Maire rappelle que tous les 5 ans la commune est chargée d'organiser le recensement de la population, sous l'égide de l'INSEE. La prochaine campagne se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021, et que pour mener à bien cette dernière, la Commune doit procéder au recrutement d'agents recenseurs.

L'activité entreprise constitue une tâche spécifique, discontinuée dans le temps et rémunérée à l'acte qui est, à ce titre, distincte d'un emploi de la collectivité.

Madame le Maire expose qu'il conviendra de recruter des personnels vacataires, conformément à la jurisprudence administrative, les intéressés devront être rémunérés à l'acte. Il appartient donc à l'organe délibérant de déterminer un taux de vacation.

La rémunération des agents recenseurs est à la charge de la Commune, il est proposé de rémunérer les agents selon les montants préconisés par l'INSEE, à savoir :

- 1 € par feuille de logement.
- 1,30 € par bulletin individuel.
- Les journées de formations et la tournée de reconnaissance seront rémunérées aux taux horaires du smic en vigueur.

Pour information nous avons reçu un document de l'insee pour nous informer que le montant alloué à la commune sera de 2348€ et que les équipements de protection individuelle des agents recensement seront à fournir par vos soins (masque et gel).

Le recensement, est compliqué à effectuer, les gens sont de plus en plus craintifs, les agents recenseur vont être identifiés et la population aura toutes les coordonnées des agents recenseurs

Madame DUBOIS : il va y avoir un recrutement, est-il possible de privilégier les jeunes de la commune.

Madame HARAUX : C'est une tâche compliquée, qui nécessite des compétences, on a reçu 2 candidatures de personnes qui ont l'habitude de faire ça, que l'on va recruter, il reste une place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les taux de vacation.

Contre : 0
Pour : 15 (2 pouvoirs)
Abstention : 0

14. Demande de subvention :

Madame le Maire expose que la Commune dispose d'une enveloppe de 59 450.02 €, auprès de la Métropole au titre du fonds d'aide à l'aménagement.

Les dossiers de demande doivent-être déposés avant le 31 octobre de cette année pour financer des travaux d'investissement, sinon cette enveloppe sera perdue et remise à zéro.

Madame le Maire propose de délibérer pour décider de l'inscription des travaux au budget et de demander une subvention auprès de la Métropole au titre du FAA.

Madame le Maire précise que la subvention est sur le HT.

Madame le Maire propose de faire des demandes de subvention pour les projets suivants :

Dans un premier temps, pour des projets prévus au BP 2020 (voté en date du 07 juillet) :

- Travaux de remplacement du faux plafond de l'Ecole :
 - 14 040,00€ HT soit 16 848,00€ TTC, pour le bureau du directeur, la salle des professeurs et 2 classes.
 - 5 800,00€ HT soit 6 960,00€ TTC pour le préfabriqué
 - Au total 19 840,00€ HT soit 23 808,00€ TTC.
- Acquisition de colombarium et caverne, au cimetière.

Devis estimatif des travaux pour 3 caverne et 3 colombariums de 3 cases : 7883.33€ HT – 9460,00€ TTC

Pour informations, il y a actuellement au cimetière :
12 cases de colombarium (4*3 cases), il reste 2 cases de disponibles.
9 caverne et 2 places de disponibles.

Il y a de plus en plus de gens qui se font incinérer, il y a eu des tombes de relevées mais il y a de plus en plus de demande pour ce type de d'emplacement.

- Acquisition de mobilier urbain, des abris-bus,

Devis estimatif des travaux, pour 3 abribus : 6968.77€ HT – 8362.52 € TTC

Monsieur MIRIANON : il serait placé à quel arrêt ?
Madame HARAUX : 2 route de Lyons et un rue du Bois l'évêque

- Acquisition d'un panneau d'information lumineux.

Devis estimatif des travaux : 4 344.15€ HT – 5212.98€ TTC

Monsieur MIRIANON : il serait placé où ?
Madame HARAUX : On souhaiterait l'installer Place Oetzen, c'est un panneau identique à celui placé à côté de la crèche, mais il sera alimenté par batterie via un panneau solaire.

Madame le Maire propose de réaliser également les projets suivants :

- Travaux de remplacement des rideaux de l'Ecole.

Devis estimatif des travaux : 2 538.73€ HT 3 046.48€ TTC

- Travaux de remplacement des fenêtres de l'Ecole

Devis estimatif des travaux : 26 200.19€ HT – 31 440.25€ TTC

- Travaux de remplacement des baies vitrées et fenêtres de la Salle G Brassens.

Devis estimatif des travaux : 44 091.70€ HT – 52 910.08€ TTC

Les fenêtres de la salle G Brassens sont en simple vitrage, ce qui est un gouffre au niveau énergétique.

Le Montant total des travaux est de 111 866.87€ HT soit 134 240.31€ TTC, l'aide au titre du FAA serait de 55 933.44€ et le coût pour la commune est de 78 306.85€ TTC

Monsieur MIRIANON : avec la récupération de la tva ?

Madame HARAUX : c'est ça, avec la récupération de la tva, sur n+1

Monsieur MIRIANON : tout ça va passer en commission d'appel d'offre ?

Madame HARAUX : Non pas du tout, les montants des travaux ne nécessitent pas d'appel d'offre.

Madame ERNST-SCHONBERG : vous avait réalisé plusieurs devis ?

Madame HARAUX : Oui, on a plusieurs devis comparatifs. Nous avons demandé des devis rapidement pour être dans les délais, mais ce sont des entreprises qui ont déjà travaillé pour la mairie.

La société L3E, c'est l'entreprise qui a réalisé le faux plafond de l'Ecole l'année dernière, pour le cimetière c'est un devis de la société perazzi que l'on avait fait faire lors de l'ancien mandat. Elan cité, c'est pour le panneaux lumineux. Pour les fenêtres et les baies vitrées, c'est l'entreprise MPO qui a effectué le remplacement des portes de l'Ecole, de la salle du conseil, de la salle des sports et de la salle G. Brassens.

Madame le Maire demande au conseil d'approuver les travaux et les demandes de subventions auprès de la métropole au titre du FAA et auprès du département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'inscription des travaux au budget et autorise Madame Le Maire à effectuer des demandes de subventions auprès de la Métropole Rouen Normandie, du Département de la Seine Maritime et de la Région.

Contre : 0

Pour : 15 (2 pouvoirs)

Abstention : 0

15. Questions diverses :

Sécurité Routière :

Monsieur BAUDEL : Je souhaite relater un fait concernant les travaux de ce matin, l'entreprise qui a effectuée les travaux n'a pas mis de signalisation pour informer de la fermeture de la route, je me suis retrouvé à faire la circulation pendant un quart d'heure. Je me suis fait incendier parce qu'apparemment ce n'est pas la 1^{ère} fois, pourrait-on demander à l'entreprise de mettre en place une déviation.

Monsieur HARAUX : Oui, il faudrait que se soit mieux signalisé et que la population soit prévenue à l'avance.

Madame HARAUX : La métropole devait s'en occuper.

Monsieur HARAUX : Je suis d'accord avec vous, je me suis déplacé ce matin à 9h15 au chantier pour leur demander ce qui se passait, voyant tout le monde faire demi-tour.

Madame HARAUX : La Métropole nous a fait signer un arrêté allant du 19 au 23 octobre, sans nous dire précisément le jour des travaux. Je ne savais pas qu'il allait venir aujourd'hui. Je ne suis pas satisfaite, je trouve que nous ne sommes pas assez informés concernant les travaux, parce que j'ai appris que la métropole avait donné son accord pour démolir un transfo, sans m'en avertir.

Monsieur BAUDEL : Une petite remarque sur la route de Lyons, je suis usager de la piste cyclable et il y a des graviers qui ont été mis sur la piste cyclable, c'est assez dangereux.

Monsieur HARAUX : Nous on constate, au moment où les habitants viennent se plaindre en mairie, parce que les travaux sont mal réalisés. Donc, je me rends sur place et je téléphone à la métropole pour qu'ils interviennent.

Madame ERNST-SCHONBERG, rappel à Madame le Maire : vous aviez appelé, le jour ou j'étais venu en Mairie, il devait venir souffler, souffler quelque chose qui colle je ne vois pas l'intérêt.

Monsieur LECOURT : Ils sont venus, ils ont passé un coup de souffleur.

Madame HARAUX : Je vais les rappeler. Dans leurs missions l'entreprise devait nettoyer et aspirer aussitôt, cela n'a pas été fait. J'ai appelé avec Madame ERNST, ça devait être fait le lendemain, ils sont venus. Ils m'ont dit qu'il avait aspiré car ça bouché les canalisations. Si vous me dite que ce n'est pas fait, je vais les relancer. Il y a aussi les trous sur les trottoirs, depuis plusieurs mois rue du Bois l'évêque, à terminer.

Madame le Maire demande à tous les conseillers de contacter la Marie, lorsqu'ils constatent des anomalies sur la commune.

Monsieur BAUDEL : J'ai une autre question, je voulais savoir si vous étiez au courant du raccordement de montmain à la fibre, est-ce que c'est effectif ?

Monsieur HARAUX : La fibre dans Montmain, c'est tout le monde. Le raccordement est effectif, si vous êtes SFR ou FREE.

Madame DUBOIS : Ce n'est pas vrai, chez SFR il y a un problème, ils sont obligés de revenir plusieurs fois.

Madame GATIN : Je voulais faire une remarque par rapport aux associations, je trouve que très souvent les associations sont considérées comme un centre de coût exclusivement, vous prêtez les locaux, vous donnez des subventions. J'aimerais bien qu'on se rendent compte aussi de ce qu'elles apportent à la commune, elles participent aussi à l'attractivité de la commune et je trouve que ce n'est jamais présent dans les débats. Je comprends qu'on ait des limites budgétaires, mais c'est important aussi de se rendre compte de ce que font les associations. Vous êtes tous bien placés pour vous rendre compte de ce que ça représente de donner de son temps pour faire vivre quelque chose et les associations ce ne sont que des bénévoles.

Madame HARAUX : Nous en sommes conscient. A chaque parution du bulletin communal, Madame Blaise nous donne le maximum d'informations, des photos pour que les gens puissent voir ce qu'il se fait au sein de l'ASCM. Le débat est sur les subventions, forcément en parle de coûts.

Madame GATIN : Oui, mais dans ce débat , il y a quelque chose qui n'est pas quantifiable mais qui existe et qui pourrait être pris en compte aussi, dans le vote des subventions.

La séance est levée à 20h20.

Madame le Maire remercie les personnes qui ont assisté au Conseil

Monsieur CHABILAND : Suite au cambriolage, hormis la ronde des gendarmes y a-t-il d'autres mesures qui vont être prises, ce qui semble être insuffisant , parce que les cambrioleurs se promènent tranquillement dans notre lotissement.

Madame HARAUX : Nous sommes inquiets, on s'en occupe, la gendarmerie est intervenue, ils sont venus à la Mairie on leur a donné les informations et vidéos en notre possession, parce que malheureusement il n'a pas que dans le lotissement du château d'eau qu'il y a eu des cambriolages. C'est aussi à la gendarmerie de faire leur travail. Dans votre lotissement Madame Alexandre a fait le tour des voisins pour prévenir des cambriolages.

Monsieur CHABILAND : Vous vous reposez uniquement sur la gendarmerie, oui ils font des rondes mais ça semble insuffisant.

Madame HARAUX : Avec la gendarmerie, nous allons faire le tour pour déterminer les points stratégiques ou positionner de nouvelles caméras. Il y a tout un travail qui va se faire.

J'ai contacté la gendarmerie, j'ai demandé qu'il y est plus de ronde. Nous ne sommes pas la seule commune à être concernées par ces délits.